



## Un sociologue de Berlin incarcéré durant trois semaines

La science suspectée de terrorisme

Par [Martin Kreickenbaum](#)

Mondialisation.ca, 07 septembre 2007

[WSWS](#) 7 septembre 2007

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#),  
[Science et médecine](#)

Le 22 août dernier, le chercheur et sociologue berlinois Andrej H. put sortir de prison après trois semaines de détention préventive. Le procureur de la République à Karlsruhe l'accuse, se servant de prétextes cousus de fil blanc, d'être « membre d'une organisation terroriste ». (Le droit allemand interdit de publier le nom d'individus dans certains cas juridiques).

Andrej H. ne fut relâché provisoirement que sur paiement d'une caution et à des conditions très strictes, après que des milliers de scientifiques et d'étudiants, en Allemagne et dans le monde entier, eurent protesté contre cette criminalisation sans précédent d'un scientifique. Comme le fit savoir son avocate, Christina Clemm, le fait qu'il puisse sortir de prison ne signifie pas une annulation du mandat d'arrêt. En outre, le procureur de la République veut contester la décision du juge d'instruction.

Le procureur de la République accuse ce scientifique travaillant pour l'université Humboldt de Berlin, ainsi que trois autres Berlinoises qui eux se trouvent toujours incarcérés, d'appartenir à une organisation qui se nomme « Militante Gruppe » (MG). Selon la police fédérale allemande (Bundeskriminalamt, BKA), celle-ci serait responsable d'une vingtaine d'attaques contre des biens et de l'incendie de véhicules privés et de police. Toujours selon le BKA, ce groupe voudrait, par de tels actes de vandalisme aveugles, « briser la structure de la société et établir un ordre communiste mondial ».

On reproche à Andrej. H., qui a été arrêté le 1er août dans son appartement, d'avoir par ses travaux scientifiques fourni au MG un arsenal théorique. Sous le même prétexte absurde, le procureur de la République a mis en examen un politologue de Leipzig, Matthias B., ainsi qu'un autre scientifique et un journaliste qui eux n'ont pas encore été arrêtés.

Trois autres personnes incarcérées dans le même contexte, Florian L., Oliver R. et Axel H., auraient essayé, aux petites heures du 31 juillet, d'incendier trois véhicules de l'armée allemande. La police les observait depuis un certain temps et ils furent arrêtés alors qu'ils se dirigeaient vers le lieu présumé de l'attaque.

Ainsi que le rapporte à présent l'association « Alliance pour l'abolition du §-129a », la police aurait agi avec une extrême brutalité. Les trois hommes se seraient trouvés dans leur voiture qui fut stoppée lors d'une intervention ultra rapide. « Les vitres furent défoncées et les passagers du véhicule extraits de la voiture par les fenêtres brisées », ils « subirent des coupures à divers endroits du corps ». Puis, on plaça « des sacs sur la tête » des trois prisonniers à la manière des prisonniers de Guantánamo. Tous trois auraient été fourrés

« dans des combinaisons blanches en plastique fin » et ils durent « rester pendant longtemps couchés et ligotés sur la route ».

Bien qu'une tentative d'incendie n'entraînât, selon le droit en vigueur, que l'ouverture d'une enquête de la part d'un procureur général local, en l'occurrence dans ce cas celui de Potsdam, et que les accusés n'aient pas de casier judiciaire, le bureau du procureur général de Karlsruhe s'empara du dossier, accusa les trois hommes d'être des membres de MG et ouvrit une enquête selon le Paragraphe 129a, leur reprochant par là la « constitution d'une organisation terroriste ».

Afin d'étayer cette accusation, le procureur de la République fit intervenir le sociologue Andrej H. Celui-ci fut arrêté deux jours plus tard, on l'amena par hélicoptère à Karlsruhe et on le fit comparaître devant le juge à des fins de détention. Selon le procureur de la République, Andrej H. serait une des têtes théoriques et un des dirigeants du « Militante Gruppe ».

Des prétextes cousus de fil blanc

Les indices sur lesquels le procureur de la République appuie ses accusations sont tout sauf probants. Tout semble indiquer qu'on a voulu, sous prétexte de lutte contre le terrorisme, attaquer des droits démocratiques fondamentaux et qu'on a voulu réduire au silence des scientifiques et des journalistes aux opinions critiques.

Le bureau du procureur de la République avance l'argument que la tentative avortée d'incendie d'un véhicule de l'armée représente « un parallèle avec les attaques organisées par l'organisation terroriste « Militante Gruppe » (MG). On considère le fait que la tentative s'est produite la nuit comme ayant une signification toute particulière. Sur la base de cette argumentation, toute attaque incendiaire ayant lieu la nuit peut être définie comme un acte terroriste.

En outre, Florian L., un des hommes arrêtés lors de cette tentative d'incendie avortée, est censé avoir eu « des contacts conspiratifs étendus et des rencontres nombreuses » avec Andrej H.. En fait, il y eut en tout deux rencontres. Le procureur de la République déduit leur caractère conspiratif du fait que les deux personnes n'avaient, lors de ces rencontres, pas de portables. Selon cette logique, toute personne qui n'a pas toujours son portable avec elle, est suspecte.

On reproche de plus à Andrej H. et à Matthias B. « d'avoir, en tant qu'employés d'un centre de recherche, des bibliothèques à leur disposition », dont ils « peuvent se servir sans attirer l'attention, afin de réaliser les recherches nécessaires au Militante Gruppe ». Avec un tel argument, tout utilisateur d'une bibliothèque est un terroriste potentiel !

Et en tant que scientifiques diplômés, ces deux personnes disposaient des « conditions intellectuelles et matérielles nécessaires à la rédaction des textes relativement complexes du Militante Gruppe ». Des connaissances intellectuelles comme base du soupçon, cela rappelle les dictatures les plus sinistres !

Finalement, on avance contre Andrej H. l'argument que ses dissertations scientifiques contiennent des formules et des tournures qui se retrouvent aussi dans les textes du groupe MG. Les enquêteurs du BKA en déduisent qu'Andrej H. doit forcément être l'auteur des textes de MG.

Il s'agit ici avant tout de la notion de « gentrification » (ou encore « embourgeoisement » n.d.t.). Le terme « gentrification » est une notion spécialisée très répandue de la recherche sociologique ayant pour objet la ville. La banque internationale de données *Sociological Abstracts* qui recense les dissertations sociologiques, donne pour le terme « gentrification » 452 entrées de 174 scientifiques et sur le site de la librairie en ligne *Amazon* on trouve une liste de 64 titres sur le thème de la « gentrification ». Le *New York Times* a lui, utilisé le terme « gentrification » 1 770 fois ces dernières années.

Sur la base de telles « preuves », n'importe qui peut être soupçonné de terrorisme. Ce qui indique aussi la méthode avec laquelle les enquêteurs du BKA en sont venus à se pencher sur ces deux scientifiques.

L'avocate Christina Clemm qui dans l'intervalle, a obtenu accès au volumineux rapport d'enquête, dit au quotidien berlinois *Tageszeitung* que le BKA avait simplement cherché sur le moteur de recherche Google les termes qui avaient été utilisés par MG dans ses lettres, entre autres le terme « gentrification » et « précarisation ».

Andrej H. et Matthias B. font des recherches sur ces thèmes ce qui les avaient rendus « hautement suspects » et cela avait suffi au BKA pour effectuer une surveillance de l'entrée de leurs domiciles à l'aide de caméras, une mise sur écoute de leurs téléphones et une localisation de leurs portables durant toute une année.

### Critique scientifique

Andrej H. et Matthias B. ont tous deux fait leur doctorat sur le processus de la gentrification et pris l'exemple de la restructuration du quartier de Prenzlauer Berg à Berlin après 1990. Ils sont spécialistes en Allemagne dans le domaine du changement structurel des villes. Le fait que leur travail ait un caractère critique et que, dans des travaux plus récents, ils aient analysé plus particulièrement la situation des jeunes travailleurs et l'éviction du quartier de Prenzlauer Berg des chômeurs et des personnes vivant de l'allocation Hartz IV, en a fait aux yeux du procureur de la République des recrues potentielles de l'« extrémisme de gauche ».

Mais les deux chercheurs ne sont pas tombés dans le collimateur des enquêteurs antiterroristes à cause de leurs travaux scientifiques seulement. Ceux-ci sont accessibles dans de nombreuses bibliothèques et se distinguent à peine d'un grand nombre de travaux scientifiques du même genre. Ce qui leur fut fatal, c'est qu'ils ont fait usage de leurs connaissances dans des activités au sein d'initiatives citoyennes et dans leur activité journalistique pour diverses publications de groupes radicaux.

Tous deux sont nés dans l'ancienne Allemagne de l'Est et firent leurs premières expériences politiques lors de l'effondrement de la République démocratique allemande (RDA) dans la « Gauche unie ». Celle-ci collaborait alors étroitement avec le « Secrétariat unifié » pabliste dirigé à l'époque par Ernest Mandel.

Dans les années 1990, Andrej H. et Matthias B furent d'abord actifs chez les autonomes et dans le milieu des squatters de Berlin Est qui protestaient contre la privatisation de logements publics, les hausses de loyer et l'éviction de la population qui y avait vécu jusque-là. Ils écrivaient des articles pour le journal *junge Welt* et pour le *Telegraph*, un journal fondé du temps de l'ancienne RDA sous le nom de *Umweltblätter* et qui, après 1990, critiqua surtout la réunification et l'accaparement de la fortune sociale de la population est-allemande par l'élite de l'Allemagne de l'Ouest. Par la suite, les deux hommes allaient

prendre de plus en plus leurs distances vis-à-vis du milieu anarchiste.

Le professeur qui supervisa le doctorat d'Andrej.H., Hartmut Häußermann, qui enseigne à l'université de Humboldt, dit à l'édition en ligne de l'hebdomadaire *Die Zeit*, qu'Andrej.H « s'était toujours considéré comme faisant partie des milieux de gauche, ce qui n'est pas un crime ». Selon toute apparence, le BKA voit cela d'un tout autre oeil.

Le Paragraphe 129a a, depuis son introduction controversée en 1976, moins servi à combattre la criminalité et le terrorisme qu'à surveiller, criminaliser et persécuter les mouvements et les groupes d'opposition. Mais cette récente affaire va bien plus loin.

L'action entreprise contre Andrej H. et Matthias B. se distingue d'autres procès, dans la mesure où on ne leur reproche pas de promouvoir et de soutenir directement le « Militante Gruppe », mais d'utiliser un vocabulaire scientifique d'usage courant. Sur la base d'une telle argumentation on peut rendre suspecte de terrorisme pratiquement toute activité scientifique et journalistique révélant des faits déplaisants.

Hartmut Häußermann déclara à *Die Zeit*: « Quand on invente un rapport direct entre la critique scientifique de la démocratie et des activités illégales, comme on le fit dans le cas d'Andrej H. et quand on nous assène l'accusation que notre critique constitue la base de l'activité terroriste d'autres gens, alors on nous met complètement hors-la-loi. On n'a plus alors le droit de publier quoi que ce soit. »

Le *World Socialist Web Site* a déjà connu une expérience semblable lorsque, à l'automne de 2003, le Verfassungsschutz (service de renseignement interne allemand) l'a accusé de préparer le terrain à des activités terroristes, par le seul fait qu'on avait trouvé un article du *WSWS* après une attaque contre le bâtiment des services d'immigration de Francfort-sur-l'Oder. L'article condamnait la politique anti-immigration de la coalition des sociaux-démocrates et des Verts de l'époque.

De telles suspicions abstruses et sans fondement servent à intimider les opinions critiques et à les dénoncer comme de l'incitation intellectuelle à commettre des actes criminels.

#### Protestations internationales

La persécution d'Andrej H. a déclenché des protestations dans le monde entier. Presque chaque jour des lettres furent envoyées au procureur de la République, Monika Harms.

Hartmut Häußermann a lancé une pétition qui a déjà été signée par plus de 2 300 scientifiques et étudiants dans toute l'Allemagne. Cette pétition demande au procureur de la République de renoncer à la fausse accusation selon laquelle les travaux scientifiques d'Andrej. H. « constituent une complicité intellectuelle à une organisation terroriste ».

La pétition souligne qu'une telle argumentation représente « une menace fondamentale pour la liberté de recherche et d'enseignement ». « L'argumentation du procureur de la République représente une menace directe contre tous ceux qui pratiquent une science, un journalisme ou un art critiques et qui présentent sous leur nom ce travail au public. La recherche critique, même si elle est associée à un engagement social et politique, ne peut pas être déclarée activité terroriste ».

L'Association américaine de sociologie (*American Sociological Association, ASA*), qui ne s'exprime que rarement dans les débats sociaux et politiques d'actualité, a elle aussi rédigé

une pétition lors de sa conférence annuelle. On y lit : « Nous nous opposons avec véhémence à l'accusation inouïe selon laquelle il faudrait considérer l'activité scientifique d'Andrej H. et son engagement politique comme de la complicité dans une soi-disant « organisation terroriste ». »

Parmi les signataires on trouve entre autres les sociologues de réputation internationale Richard Sennett, Saskia Sassen, Mike Davis, Craig Calhoun, Peter Marcuse et la présidente de l'ASA, Frances Fox Piven.

Richard Sennett et Saskia Sassen ont publié un commentaire dans le quotidien anglais *Guardian* où l'action des autorités allemandes est comparée à ce qui a lieu à Guantánamo, la prison militaire américaine où des prisonniers sont brutalisés depuis des années sans qu'on les accuse de quoi que ce soit. La législation d'Etats jadis libéraux, écrivent-ils, a créé un état d'urgence permanent. « Comme à Guantánamo, la persécution semble avoir remplacé les poursuites judiciaires. »

Par l'intermédiaire de son avocat, Wolfgang Kaleck, le politologue Matthias B. et deux autres accusés qui se trouvent encore en liberté ont fait une déclaration dans laquelle ils accusent le BKA et le Verfassungsschutz de les avoir espionné sans qu'ils en aient eu connaissance et « d'avoir fouillé dans leur vie privée jusque dans les domaines les plus intimes ».

La déclaration se poursuit ainsi : « Aussi absurde que cela paraisse, les suites sont désastreuses pour notre vie quotidienne: depuis un an, nos téléphones sont sur écoute, tous nos courriels sont surveillés, notre utilisation de l'internet répertoriée, on surveille nos appartements, on enregistre nos mouvements grâce aux données de nos portables. Il est possible qu'on nous ait aussi envoyé des espions. »

Les actions entreprises contre Andrej H. et les autres prétendus membres de MG ont un lien étroit avec les razzias massives effectuées en mai et juin de cette année, avant le sommet du G8 à Heiligendamm. A l'époque, d'importantes forces de police avaient perquisitionné dans des dizaines d'appartements dans toute l'Allemagne. On enregistra en outre tous les portables se trouvant à proximité des réunions de préparation des opposants du sommet. Andrej H. avait lui aussi participé aux protestations contre le sommet du G8, ce qui lui est également reproché.

Déjà à l'époque du sommet il n'y avait pas d'indication concrète que des attentats soient préparés, comme avait dû l'admettre le ministre de l'Intérieur Wolfgang Schäuble (Union chrétienne-démocrate d'Allemagne, CDU). Néanmoins, on avait répété au public qu'un danger terroriste aigu émanait de groupes politiques actifs en Allemagne même.

Schäuble se servit de l'hystérie sécuritaire déclenchée à l'occasion du sommet du G8 afin de proposer une nouvelle extension des prérogatives de la police et des services secrets. Cela comporte aussi une extension du Paragraphe 129a qui doit, comme le rapporta le quotidien *Die Welt*, inclure de nouveaux délits. L'appareil juridique antiterroriste doit aussi à l'avenir être utilisé contre des actes commis par des individus agissant seuls.

Häußermann dit à ce propos dans une interview donnée à l'hebdomadaire *Die Zeit*: « En ce moment certains politiciens créent le scénario d'une menace permanente afin de justifier une surveillance permanente... La pensée et l'analyse critiques seront alors abolies parce que chaque pensée sera collectée et documentée et que ceux qui la défendent peuvent se retrouver en régime d'isolement. »

Article original paru le 24 août 2007, [WSWS](#).

La source originale de cet article est [WSWS](#)  
Copyright © [Martin Kreickenbaum](#), [WSWS](#), 2007

---

Articles Par : [Martin Kreickenbaum](#)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)